



COMMUNIQUÉ

LE BAPE JUGE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-THOMAS-DE-JOLIETTE INACCEPTABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Joliette, le 24 août 2005 - Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) tient à souligner la sortie publique du rapport de la Commission d'enquête et d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas-de-Joliette. Cette commission conclut que ce projet est inacceptable parce qu'il ne permet pas de concilier les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable.

S'étant prononcé contre ce projet d'agrandissement depuis plusieurs années, le CREL accueille favorablement les conclusions du rapport et souligne le professionnalisme et la neutralité de la commission qui s'est fait un devoir de donner une place importante aux préoccupations exprimées par les citoyens lors des audiences publiques.

La commission est d'avis « que ni la capacité ni le rythme annuel d'enfouissement demandés ne sont acceptables pour la population des municipalités environnantes parce qu'ils dépassent largement les besoins en enfouissement des MRC de Joliette et de D'Autray ».

La commission du BAPE a aussi émis l'opinion que si ce projet était accepté, il y aurait une surcapacité d'enfouissement autorisée dans les lieux d'enfouissement de la région de Montréal, ce qui, à ses yeux, constitue un obstacle à l'atteinte des objectifs de valorisation qui sont à la base de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec. Le CREL partage entièrement cette opinion.

Le CREL est particulièrement satisfait de la grille d'analyse de cette commission qui, contrairement à d'autres commissions similaires dans le passé, a basé son opinion du projet à la lumière des principes du développement durable et pas strictement sur sa composante environnementale. Il s'agit bien d'un choix novateur qui s'inscrit dans la foulée des actions et des intentions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

À l'heure où le gouvernement s'apprête à adopter la *Loi sur le développement durable*, nous espérons que la décision finale du Ministre Thomas J. Mulcair ira dans le sens de l'opinion de la commission du BAPE. Nous estimons que M. Mulcair se doit maintenant de prouver à la population que le développement durable peut enfin trouver des applications terrain concrètes et que les contraintes qu'il impose au nom de la collectivité et de la qualité de son milieu de vie deviennent des occasions d'un changement de comportement collectif qui, à terme, sera profitable à tous.

-30-

Source : Gilles Côté, directeur général
(450) 756-0186